

HAUTE-SAÔNE

70

Département de LA H^{te} SAÛNE

Plan de transport
du temps de paix

A R R Ê T E
-:-:-:-:-

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,

Vu le décret-loi du 12 Novembre 1938 et notamment

l'annexe A;

Vu le décret du 12 Janvier 1939;

Vu le décret-loi du 19 Septembre 1939;

Vu l'arrêté du 26 Septembre 1939;

Vu le plan d'organisation des transports de voyageurs pour la période des hostilités transmis par le Préfet de la Haute-Saône, le 30 Novembre 1939, complété par un modificatif transmis par l'Ingénieur en Chef des P.C. le 10 Mai 1940;

Vu l'avis du Directeur Général des Transports en date du 14 Mai 1940;

A R R Ê T E
-:-:-:-:-

ARTICLE 1er.-

Est approuvé le plan sus-visé d'organisation des transports de voyageurs du département de la Haute-Saône pendant la période des hostilités.

ARTICLE 2.-

Cette approbation est donnée sous les réserves suivantes

1°) Sur la ligne de chemin de fer VESOUL - LURE, toutes les gares intermédiaires seront fermées au service des voyageurs.

2°) La ligne de chemin de fer JUSSEY - EPINAL sera fermée totalement au service des voyageurs.

3°) La ligne de chemin de fer MONTAGNEY - LABARRE (Orchamps) sera fermée totalement au service des voyageurs et le service de remplacement sera assuré par la S.T.M.J. à raison de 2 aller et retour.

4°) L'organisation des services ferroviaire et routier sur la ligne VITREY - BOURBONNE-les-BAINS fera l'objet d'une décision ultérieure.

5°) Le service de remplacement sur la relation VESOUL - LURE sera supprimé. Le remplacement des trains sera assuré par le service libre de la Société CITROEN VESOUL - LURE - BELFORT aménagé en conséquence, étant entendu que si la consistance (4 aller et retour) doit être augmentée, les navettes seront prolongées jusqu'à Belfort.

6°) La consistance du service de remplacement MONTBONON LURE assuré par la Société CITROEN sera ramenée de 3 à 2 AR.

7°) Le service de remplacement de trains sur la ligne BESANCON - MONTAGNEY - GRAY sera assuré par la S.T.M.J. dans les conditions suivantes :

a) Section BESANCON - MONTAGNEY par le service libre BESANCON - MONTAGNEY - PONTAILLER (Dijon) à raison de 3 AR.

b) Section MONTAGNEY - GRAY, par le prolongement de 2 Aller et retour du service de remplacement ORCHAMPS - MONTAGNEY

Les horaires de ces deux services seront mis en correspondance à MONTAGNEY.

8°) La consistance du service de remplacement sur la relation AUXONNE-GRAY sera ramenée de 3 à 2 aller et retour.

9°) L'attribution et la consistance du service de remplacement sur les lignes AILLEVILLERS - PLOMBIERES et AILLEVILLERS FAYMONT feront l'objet d'une décision ultérieure dans l'arrêté approbatif du plan de transports du département des Vosges.

10°) Le service de remplacement sur la relation JUSSEY - EPINAL sera attribué à la S.T.H.V. au lieu de la S.T.H.S.

11°) La consistance des services de remplacement pourra être modifiée suivant les besoins du trafic par accord entre la S.N.C.F. et les entreprises routières intéressées sous l'égide de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.

12°) Le service routier libre VILLERSEXEL - ROUGEMONT - BESANCON (1 aller et retour) de la S.T.M.J. sera rétabli.

13°) L'attribution des services routiers libres VESOUL - BESANCON par GRANDVELLE et VESOUL - GRAY par GRANDVELLE fera l'objet d'une décision ultérieure dans l'arrêté approbatif du plan des Vosges.

14°) Le service routier libre VESOUL - LUXEUIL - RUPT par CORRAVILLERS de la Compagnie Saônoise des Transports CITROEN comportera les consistances suivantes :

VESOUL - LUXEUIL par SAULX..... 3 AR
VESOUL - LUXEUIL par MEURCOURT..... 3 AR
LUXEUIL - RUPT par CORRAVILLERS..... 4 AR dont 2 limités
à CORRAVILLERS.

.....

15°) Le service routier libre BELFORT - REMIREMONT (4 AR) par LURE et LUXEUIL de la Compagnie Saônoise des Transports CITROEN fera l'objet d'une décision ultérieure dans l'arrêté approbatif du plan des Vosges.

16°) Le service routier libre TAVEY - BELFORT de la S.E.T.B.A. fera l'objet d'une décision ultérieure à l'occasion del'examen du plan du TERRITOIRE DE BELFORT.

17°) Les services périodiques de foires et marchés pourront être rétablis quand les disponibilités en matériel et en personnel le permettront.

ARTICLE 3.-

Un exemplaire du dit plan, avec les pièces jointes, restera annexé au présent arrêté.

Fait à PARIS, le 17 Mai 1940.

Le Ministre des Travaux Publics et des
Transports,

signé : A. de MONZIE.

PLAN
HAUTE - SAONE

Lignes	Propositions initiales de la S.N.C.F. (du 26 Janvier 1938)	Position de repli de la S.N.C.F. (Note rédigée le 6/5/38 au Ministère T.P.)	Propositions soumises le 25/5/38 aux Conseillers G ^x , tirées du rapport de la Com. des Transports soumis au Conseil Général le 14/5/38	Propositions Commission Mixte Vosges - Hte-Saône le 13/6/38	Plan du 27 Juin de la Com. des Transports du Conseil Cal, approuvé le même jour par le Conseil Cal et soumis au Ministre T.P.
Vitrey - Bourbonne	Maintien intégral	_____	Maintien intégral		Maintien intégral
Gray - Chalindrey	"	_____	"		"
Gray - Is-sur-Tille	"	_____	"		"
Vitrey - Vesoul	Suppression partielle ou totale du service omnibus	Maintien intégral - Mai 1938 (Suite du maintien de Chalindrey-Vitry en Haute-Marne)	Maintien intégral		Maintien intégral
Vesoul - Lure	"	_____	Suppression totale des omnibus (7 AR autobus)		Suppression totale des omnibus (7 AR autobus)
Epinal-Aillevillers-Lure	"	_____	Suppression totale des omnibus (5 AR autobus)	Suppression totale omnibus (6 AR autobus Epinal-Bains, 3 AR " Bains-Aillevillers, 5 AR " Aillevillers-Lure)	Idem
Aillevillers-Port-d'Atelier	"	Maintien 2 AR semi-dir. (4 AR autobus)	Maintien 1 AR omnibus (4 AR autobus)		Maintien 1 AR omnibus (4 AR autobus)
Aillevillers - Faymont	Suppression totale du service voyageurs	_____	Suppression totale (4 AR autobus)	Désaccord, les Vosges refusent la suppression	Suppression totale (4 AR autobus)
Aillevillers - Plombières	Suppression totale du service voyageurs (sauf trains des Eaux l'été)	_____	Suppression totale (sauf trains des Eaux l'été) (4 AR autobus)	Maintien de tous les trains, (les omnibus devenant semi-directs, du 15/5 au 30/9) (2 AR autobus)	Maintien des seuls trains express d'été (15/5-30/9) (4 AR autobus)
Jussey - Epinal	"	(1 AR autorails 1/2 directs (Lettre du 25/5 au Ministre). (3 AR autobus)	(1 AR autorails 1/2 directs avec arrêt à Passavant (1 AR autorails omnibus foire de Jussey Jussey-Passavant (3 AR autobus)	(2 AR 1/2 directs autorails (1 AR omnibus Jussey-Darney jours de foire à Jussey (3 AR autobus)	(1 AR semi-direct (1 AR omnibus journalier (3 AR autobus)
Vesoul - Gray	"	(2 AR semi-directs, avec arrêt à Fresnes (Lettre du 25/5 au Ministre). (5 AR autobus)	(2 AR 1/2 directs autorails arrêt à Fresnes et Noidans (5 AR autobus)		(2 AR 1/2 directs autorails (5 AR autobus)

Pas de plan approuvé par le C.T.D. qui s'est réuni le 7 Mai sans pouvoir aboutir (majorité non réalisée)

Rejetée par les Conseillers Généraux

La Minute de la Note n° 1362 MS. o du 20 Septembre
1937 a M. Guette a été remise a M. Fournier
le 21-2-39

Rapport sur le Plan

(Septembre 38)

(Le Domicile de M. Guette a été réclamé par M. Fournier, et
ce rapport n'a jamais été examiné par lui, ni lu en son absence)

Relation	Fréquence journalière avant coordination			Fréquence journalière après coordination			Comparaison des fréquences	Observations
	Nombre de trains omnibus	Nombre de services routiers	Total	Nombre de trains omnibus	Nombre de services routiers	total		
Aillevillers-Plombières	4 AR 1 AR du 1/7 au 20/9	-	4 AR 1 AR du 1/7 au 20/9	-	4 AR (S.g.T.D.)	4 AR	- 1 AR du 1/7 au 20/9	
Aillevillers - Paymont	3 AR	4 AR Fougerolles-Val d'Ajol (Saône)	3 AR 4 AR Fougerolles - Val d'Ajol	-	4 AR (Régie) 4 AR Fougerolles-Val d'Ajol	4 AR 4 AR Fougerolles-Val d'Ajol	+ 1 AR	
Besançon - Gray	2 AR	3 AR Besançon - Miserey (Saône) 8 AR Besançon - Miserey (S.T.M.J.) 3 AR Besançon - Montagnay (S.T.M.J.)	2 AR 11 AR Besançon - Miserey 3 AR Besançon - Montagnay	-	3 AR (S.T.M.J.) 11 AR Besançon - Miserey (S.T.M.J.) 3 AR Enagry - Montagnay (S.T.M.J.)	3 AR 11 AR Besançon - Miserey 3 AR Enagry - Montagnay	+ 1 AR Montagnay - Gray - 2 AR Besançon - Montagnay	
Gray - St-Jean-de-Losnes	3 AR	-	3 AR	-	4 AR (S.T.M.J.)	4 AR	+ 1 AR	
Montbozon - Lure	2 AR	6 AR Villersexel-Lure (Saône) 2 AR Montbozon - Rougemont (S.T.M.J.) 1 AR Rougemont - Villersexel (S.T.M.J.)	3 AR 5 AR Villersexel - Lure 1 AR Montbozon - Rougemont	-	3 AR (Saône) 3 AR Villersexel-Lure (Saône) 2 AR Montbozon-Rougemont (S.T.M.J.) 1 AR Rougemont - Villersexel (S.T.M.J.)	4 AR 2 AR Villersexel-Lure 1 AR Montbozon-Rougemont	+ 1 AR Montbozon-Villersexel - 3 AR Villersexel-Lure	
Epinal - Aillevillers	4 AR	3 AR Bains - Epinal (Saône)	4 AR 3 AR Bains-Epinal	-	3 AR (Saône) 3 AR Bains - Epinal (Saône)	3 AR 3 AR Bains-Epinal	- 1 AR	
Aillevillers - Lure	28 AR Hebd.	16 AR H. Fontaine-Luxeuil (Saône) 6 AR H. Fontaine-Luxeuil (S.T.H.S.) 26 AR H. Luxeuil - Lure	28 AR H. 22 AR H. Fontaine - Luxeuil 28 AR H. Luxeuil-Lure	-	35 AR H. (Saône) 14 AR H. Fontaine-Luxeuil (Saône) 2 AR H. Fontaine-Luxeuil (S.T.H.S.)	35 AR H. 16 AR H. Fontaine-Luxeuil	+ 7 AR H. Aillevillers - Fontaine + 1 AR H. Fontaine-Luxeuil - 21 AR H. Luxeuil-Lure	

Aillevillers- Port d'Atelier	5 AR	-	5 AR	1 AR	4 AR	5 AR	-
Vesoul - Lure	42 AR H.	23 AR H. Vesoul - Saulx (Saône) 22 AR H. Genevreville - Lure (Saône) 8 AR H. Vesoul- Saulx (S.T.H.S.)	42 AR H. 30 AR H. Vesoul - Saulx 22 AR H. Genevreville Lure	-	42 AR H. Vesoul- Château-Gr. (Saône) 49 AR H. Château-Gr - Lure (Saône) 8 AR H. Vesoul- Saulx (S.T.H.S.)	42 AR H. Vesoul - Château-Gr. 49 AR H. Château-Gr - Lure 34 AR H. Vesoul- Saulx	- 31 AR H. Vesoul- Saulx + 7 AR H. Château-Gr - Genevreville - 15 AR H. Genevreville- Lure
Vesoul - Gray	3 AR	2 AR Vesoul - Noidans (Saône)	3 AR 2 AR Vesoul- Noidans	-	5 AR (Régie)	5 AR	+ 2 AR Noidans- Gray
Epinal - Jussey	3 AR	1A 2 RH Passavant- Jussey (Régie)	3 AR 1A 2 RH Passavant- Jussey	1 AR	3 AR (Hte-Vosges) 1 AR H	4 AR 1 AR H	+ 1 AR Epinal- Passavant - 1 AR Passavant- Jussey + 1 AR H Epinal-Passavant

DEPARTEMENT de la HAUTE-SAONE

Mai 1939

PLAN de COORDINATION des TRANSPORTS

-:-

- T A B L E A U i -

RECAPITULATION

montrant comment sont desservis les besoins
des usagers

-:-

- ~~—————~~ Remplacement de trains S.N.C.F.
- ~~—————~~ Lignes contractuelles

TABLEAU i

N° des lignes	Itinéraires et localités desservies	Longueurs kilométriques	Nombre d'A.R.	Observations
<u>SOCIETE S.E.T.B.A.</u>				
1	TAVEY-HERICOURT-BREVILLERS-BELFORT	12 km.	3 A.R.	Application de l'art. I du décret du 12 Octobre 1938 (tarifs entre Héricourt et Belfort)
2	PLANCHER-les-MINES-PLANCHER-BAS-AUXELLES-BELFORT	23 km.	2 A.R. (4 le Di manche)	Correspondance avec Citroën au Pré Besson Application des disposition présentées par la § C. 18 de l'art 19 du décret du 25 Février 1938 entre Plancher-les-Mines et Pré Besson (tarifs avec Citroën)
3	VILLERSEXEL-VILLARGENT-St-FERJEUX-SAULNOT-CHAMPEY-COUTHENANS-HERICOURT-BREVILLERS-BELFORT	39 km.	2 A.R.	Application de l'art. I du décret du 12 Octobre 1938 (tarifs entre Héricourt et Belfort relation desservie par la S.N.C.F.) Accords d'horaires et de tarifs avec la Ci Saônoise entre Saulnot et Héricourt (§ C. 18 décret 25 Février 1938).

N° des lignes	Itinéraires et localités desservies.	Longueurs kilométriques	Nombre d'A.R.	Observations
SOCIÉTÉ DES AUTOBUS & MESSAGERIES DE LA CÔTE-d'OR.-				
I	GRAY-NANTILLY- AUTREY-FONTAINE- FRANCAISE	21 km.	3 A.R.	

TABLEAU 1

N° des lignes	Itinéraires et localités desservies	Longueurs kilométriques	Nombre d'A.R.	Observations
<u>M. BONHOTAL à PORT-s-SAONE</u>				
1	PORT-s-SAONE, CHAUX AMONCOURT, FLEUREY, PROVENCHERE, VILLERS-s-PORT, PORT-s-SAONE.-	22 km.	I A.R. / semaine	Mardi
2	PORT-s-SAONE, CONFLANDEY, CHARGEY-AMONCOURT, CHAUX, PORT-s-SAONE.-	20 km.	-d°-	Jeudi
3	PORT-s-SAONE, VILLERS-s-PORT, PROVENCHERE, BOUGNON, CHARMOILLE, PUSEY VESOUL.	25 km.	-d°- Jeudi	Application de l'art. I du décret du 12 octobre 1938 pour les tarifs entre Port-s-Saône et Vesoul.-
4	PORT-s-SAONE, CONFLANDEY, CHARGEY, PURGEROT, PORT d'ATELIER, AMONCOURT CHAUX, PORT-s-SAONE.-	26 km.	I A.R. / p. se- maine	Samedi.- L'arrêt de Conflandey serait supprimé lorsque serait ouverte une halte de la S.N.C.F.

TABLEAU 1

N° des lignes	Itinéraires et localités desservies	Longueurs kilométriques	Nombre d'A.R.	Observations
<u>M. BEJEOT à FRESSE</u>				
I	FRESSE, MELISEY, St-BARTHELEMY, MALBOUHANS, LA COTE, LURE.-	23 km.	I A.R. Se- maine Mardi	Application des dispositions prescrites par le § C. 18 de l'art. 19 du décret du 25 Février 1938 (tarif avec Citroën entre La Côte et Lure)

N° des lignes.	Itinéraires et Localités desservies.	Longueurs kilométriques.	Nombre d'A.R.	Observations.
----------------	--------------------------------------	--------------------------	---------------	---------------

SOCIÉTÉ DES T.A. DE LA HAUTE-SAÔNE.

1 <i>Citroën</i>	LUXEUIL-St-SAUVEUR- BAUDONCOURT-BROTTE- VISONCOURT-GENEVREY- SERVIGNEY-SAULX- COMBERJON-VESOUL.	30 Km.	2 A.R.	Le Samedi, Dimanche, Mardi, Jeudi. (Accord d'horaire et de tarif avec CITROËN).
2 <i>Citroën</i>	LUXEUIL-FONTAINE-St- LOUP-BOULIGNEY-CUVE- MAILLÉRONCOURT- VAUVILLERS.	27 Km.	2 A.R.	Samedi, Dimanche, Lundi. (Accord d'horaire et de tarif avec CITROËN).
3 <i>Citroën</i>	VAUVILLERS-MELINCOURT- JASNEY-ANJEUX-CUVE- St-LOUP.	20 Km.	1 A.R. Lundi.	
4 <i>Citroën</i>	LUXEUIL-FROIDECONCHE- ESBOZ-MAGNIVRAY- LANTENOT-St-GERMAIN- LURE.	25 km.	1 A.R.	Mardi et Samedi.

N° des lignes	Itinéraires et Localités desservies	Longueurs kilométriques	Nombre d'A.R.	Observations
<u>SOCIETE de TRANSPORTS A.</u> <u>des HAUTES-VOSGES</u>				
1	JUSSEY, BETAUCOURT, AISEY, RICHECOURT, RANZEVILLE, CORRE. VOUECOURT, PASSAVANT, EPINAL.-	21 km.	I A.R.	Remplacement de trains S.N.C.F.
2	JUSSEY, BETAUCOURT, AISEY, RICHECOURT, CORRE DEMANGEVELLE, VAUVILLERS, ALAINCOURT, SELLES, PASSAVANT, EPINAL		2 A.R. + I A.R. le Mar- di	Remplacement de trains S.N.C.F.
3	JUSSEY, CENDRECOURT, VENISEY, CONTREGLISE, AMANCE.-	16 km.	I A.R. le Mardi	

N° des lignes	Itinéraires et Localités desservies	Longueurs kilométriques	Nombre A.R.	Observations
<u>REGIE DEPARTEMENTALE</u>				
1	GRAY, ARC, MONTUREUX, VERREUX DAMPIERRE-s-SALON, VAITE, ROCHE, BROTTÉ, MEMBREY, LA-VONCOURT, RENAUCOURT, VAU-CONCOURT, CONFRACOURT, COMBEAUFONTAINE.-	50 km.	4 A.R.	Un circuit desservira les communes de Brotte, Volon et Roche dans les conditions suivantes : 3 AR. tous les vendredi et le 2° mercredi de chaque mois (jour de marché à Gray) 2 AR. tous les mardi et dimanche.-
2	GRAY, RIGNY, BEAUJEU, QUITTEUR, AUTET, DAMPIERRE-s-SALON.-	18 km.	1 A.R.	
3	COMBEAUFONTAINE, GOURGECN, MELIN, LAVIGNEY, MALVILLERS CINTREY, MOLAY, MOREY (avec prolongation facultative sur Vitrey)	17 km.	3 A.R.	Suppression du tiroir de Molay sauf les Mardi Jeudi et Dimanche Suppression d'un A.R. sur 3 les mercredi et Vendredi entre Morey et Combeaufontaine.-
4	COMBEAUFONTAINE, LA NEUVELLE, SCEY-s-SAONE, FERRIERES PORT-s-SAONE, CHARMOILLE, PUSEY, VESOUL.-	31 km.	4 A.R.	Application de l'art. I du décret du 12 Octobre 1938 pour les tarifs et horaires entre Port-s-Saône et Vesoul.-
5	COMBEAUFONTAINE, ARBECY, LAMBREY, GEVIGNEY, JUSSEY	16 km.	3 A.R.	
6	SCEY-s-SAONE, CHASSEY, PONTCEY, MONTIGNY, VAIVRE, NOIDANS, ECHENOZ, VESOUL.-	20 km.	3 A.R.	Trajet Vesoul Noidans, Echenez à titre d'essai et pouvant être assuré par navettes depuis Vesoul (services directs le matin et le soir).-
7	<u>GRAY, ARC, MONTUREUX, VERREUX, DAMPIERRE-s-SALON, AUTET, SEVEUX, VELLEXON-FRESNE-s-MAMES, NOIDANS-le-FERROUX, RAZE, VELLE-le-CHATEL, VAIVRE, VESOUL.</u>	60 km.	5 A.R.	Remplacement de train S.N.C.F. Serait supprimé en cas d'exploitation par la S.N.C.F. de la ligne Gray Vesoul ou par la Société des Chemins de Fer Economiques.-
8	GRAY, OYRIERES, ECUELLE, CHAMPLITTE.-	20 km.	4 A.R.	Application de l'art. I du décret du 12 Octobre 1938

N° des lignes	Itinéraires et Localités desservies	Longueurs kilométriques	Nombre d'A.R.	Observations
<u>REVUE DEPARTEMENTALE (Suite)</u>				
9	PORT d'ATELIER, FAVERNEY, MERSUAY, CONFLANS, St-LOUP AILLEVILLERS, FORGES de la CHAUDEAU, BAINS-les-BAINS, EPINAL;	32 k.	4 A.R.	Remplacement de train S.N.C.F.
<i>Citroën</i>				
10	AILLEVILLERS, CORBENAY, FOUGEROZLES, VAL d'AJOL, FAYMONT.-	17 k.	4 A.R.	--D°--
<i>STAVY</i>				
11	PASSAVANT, VOUECOURT, CORRE, RANZEVILLE, RICHECOURT AISEY, BETAUCOURT, JUSSEY.-		1 A.R.	Les jours de foire à Jussey
<i>STAVY</i>				
12	GRAY, VELET, ESMOULINS, APREMONT, GERMIGNEY, MONTSEUGNY, AUBIGNEY, BROYE-les-PESMES, SAUVIGNEY, PESMES.-	26 k.	2 A.R.	
<i>STMT</i>				
13	COMBEAUBONTAINE, AUGICOURT GEVIGNEY, JUSSEY.-		1 A.R.	Le car de doublage entre Jussey et Lavoncourt partira au début de l'après midi.
14	PORT-s-SAONE, CONFLANDEY, CHARGEY, PURGEROT, ABONCOURT, GESINCOURT, MERCEY, GEVIGNEY, JUSSEY, MONTIGNY St-MARCEL, VITREY, CHAUVIREY-le-CHATEL, CHAUVIREY-le-VIEIL, PREIGNEY, CINTREY MOREY.-		1 A.R. / di Jeu- di Di- manche durant la sai- son d'été	La desserte de Conflandey serait abandonnée en cas de création par la S.N.C.F. d'une halte à Conflandey.-
15	PORT-s-SAONE, VAUCHOUX, CHEMILLY, PONTCEY, CHASSEY BUCEY-les-TRAVES, VY-le-FERROUX, NOIDANS-le-FERROUX, RAZE, CLANS, BOURSIERES, VAIVRE.-	31 k.	2 A.R. / semaine le Jeudi	
16	VESOUL, PORT-s-SAONE, SCEY-s-SAONE, RUPT, VY-les-RUPT FEDRY, SOING, FRESNE-St-MAMES, VEZET, PONT-de-PLANCHES, FRETIGNEY, NEUVILLE, NOIDANS, VY-le-FERROUX, TRAVES, BUCEY, CHASSEY SCEY, PORT-s-SAONE, VESOUL.-		1 A.R. / semaine Jeudi & dimanche	

TABIEAU 1

N° des lignes	Itinéraires et Localités desservies	Longueurs kilométriques	Nombre d'A.R.	Observations
<u>REGIE DEPARTEMENTALE (Suite)</u>				
I7	PORT-s-SAONE, VILLERS-s-PORT, PROVENCHERE, BREUREY, LE VAL, FLAGY, AUXON, EPENOUX, VESOUL.-	36 km.	1 A. le mardi avant 3 heures les jours ouvrables	Cette ligne sera transférée à la Cie Saône-Citroën si elle en exprime le désir à Mr le Préfet dans la quinzaine de l'application du plan de coordination. La Sté Citroën aurait la possibilité de substituer Port d'Atelier à Port-s-Saône comme point de départ de la ligne.-
I8	CHAMPLITTE, ORAIN, PERCEY-le-GRAND, PERCEY-le-PETIT	12 km.	2 A.R. le mardi 3 A.R. les jours de foire à Gray	sous réserve de l'assentiment des départements de la Hte-Marne et de la Côte d'Or.-

TABEAU 1

N° des lignes	Itinéraires et Localités desservies	Longueurs kilométriques	Nombre d'A.R.	Observations
<u>SOCIETE SAONOISE DES TRANSPORTS CITROEN</u>				
1	VESOUL, FROTEY, CALMOUTIER, CHATEAU-GRENOUILLE, POMOY, GENEVREUILLE, AMBLANS, LURE.	31 km.	3 A.R.	Remplacement de trains S.N.C.F.
2	VESOUL, COLOMBIER, SAULX, CREVENEY, VELLEMINFROY, CHATEAU-GRENOUILLE, POMOY, GENEVREUILLE, AMBLANS, LURE.-	35 k 500	4 A.R.	--- d° ---
3	LURE, LA COTE, RONCHAMP, BAN de CHAMPAGNEY, FRAHIER, ECHAVANNE, CHALONVILLARS, BELFORT	32 km.	4 A.R.	Application de l'art. I du décret du 12 Octobre 1938 pour les tarifs entre Lure et Belfort.- Ligne contractuelle de Lure à Ronchamp.-
4	LURE, LA COTE, RONCHAMP, CHAMPAGNEY, PRE BESSON, PLANCHER-BAS, PLANCHER-les-MINES.-	28 km.	4 A.R.	Ligne contractuelle.-
5	CHAMPAGNEY, PRE BESSON, FRAHIER, ECHAVANNE, CHALONVILLARS, BELFORT.-	22 km.	4 A.R.	Application de l'art. I du décret du 12 Octobre 1938 pour les tarifs entre Champagny et Belfort.-
6	VESOUL, FROTEY, COLOMBE, ESSERNAY, NEROY-le-BOURG, CERRE-les-NOROY, AUTREY, BOREY, OPPENANS, MOIMAY, VILLERSEXEL, St-SULPICE, VILLAFANS, GOUHENANS, ATHESANS, LA VERGENNE, MOFFANS, LYOFFANS, FROTEY-les-LURE, ROYE, LURE.	53 km.	3 A.R.	Ligne contractuelle.-
7	LURE, St-GERMAIN, MELISEY, BELONCHAMP, TERNUAY, SERVANCE, LE HAUT-du-THEM, LE THILLOT.-	34 km.	4 A.R.	Ligne contractuelle.-
8	VESOUL, COLOMBIER, SAULX, PONT JOLY, BAUDONCOURT, St-SAUVEUR, LUXEUIL.-	30 km.	4 A.R.	Accord de tarif et d'horaire avec S.T.H.S de Vesoul à Luxeuil.-
9	VESOUL, EPENOUX, AUXON, FLAGY, VAL St-ELOI, COURCELLES, EQUEVILLEY, LA VILLIEDIEU, MEURCOURT, VELORCEY, ABELCOURT, St-MARIE, BREUCHES, LUXEUIL.-	36 km.	2 A.R.	Ligne contractuelle.

N° des lignes	Itinéraires et Localités desservies	Longueurs kilométriques	Nombre d'A.R.	Observations
<u>Cie SAONOISE des TRANSPORTS</u> <u>CITROËN (Suite)</u>				
I0	LUXEUIL, FROIDECONCHE, LA CORVERAINE, RADDON, AMAGE, St-MARIE, BREUCHES, FAUCOGNEY, LA ROCHOTTE, LA LONGINE, CORRAVILLERS, RUPT, FERDRUPT, LE THILLOT.-	40 km.	4 A.R.	Ligne contractuelle de Luxeuil à Corravillers.-
II	LUXEUIL, MONTAINE, St-LOUP, BOULIGNEY, CUVE, MAILLERONCOURT, VAUVILLERS, SELLES, PASSAVANT.-	36 km.	2 A.R.	Accord de tarif avec S.T.H.S. entre Luxeuil & Vauvillers.-
I2	LURE, QUERS, CITERS, LUXEUIL, FONTAINE, CORBENAY, AILLEVILLERS.-	14 km.	5 A.R.	Remplacement de trains S.N.C.F.
I3	LUXEUIL, FOUGEROLLES, VAL d'AJOL, PLOMBIERES, REMIREMONT.-	40 km.	4 A.R.	Accord de tarifs avec la Régie entre Fougérolles et Val d'Ajol.-
I4	VESOUL, PISEY, CHARMOILLE, BOUGNON, FLEUREY-les-FAVERNEY, BREUREY, FAVERNEY, PORT-d'ATELIER, AMANCE, SENONCOURT, St-REMY, ANCHENONCOURT, MELINCOURT, POLAINCOURT, VAUVILLERS, BAINS-les-BAINS, EPINAL.-	41 km.	3 A.R.	Ligne contractuelle de Charmoille à Vauvillers. Exploitation réservée à la Régie entre Vesoul et Charmoille inclus.- Accord d'horaires et de tarifs avec la Régie entre Bains-les-Bains et Epinal (application § 14 art. 19 du décret du 25 Février 1938).-
I5	VESOUL, ANDELARRE, MAILLEY GRANDVELLE, MAIZIERES, FONDREMAND, TRESILLEY, RIOZ, SORANS, BOULT, BOULOT, GENEUILLE, BESANCON.-	58 ^k ,500 dont 43,500 en Hte- Saône	2 A.R.	Ligne contractuelle.-
I6	VESOUL, ANDELARRE, MAILLEY GRANDVELLE, BOURGUIGNON, FRETIGNEY, VELLECLAIRE, FRASNE, BUCEY, GY, CITEY, LA CHAPELLE, VELLEMOZ, ANGIREY, SAUVIGNEY, St-BROING ANCIER, GRAY.-	61 km.	3 A.R.	Ligne contractuelle.-
I7	GY, CHOYE, CHARCENNE, AVRI- GNEY, MARNEY.-	16 km.	2 A.R.	Ligne contractuelle.-

RDTHI

TABLERAU i

N° des lignes	Itinéraires et Localités desservies	Longueurs kilométriques	Nombre d'A.R.	Observations
<u>Cie SAONOISE des TRANSPORTS CITROEN</u> (Suite)				
18	LURE, ROYE, FROTEY, LYOPTANS MOFFANS, LA VERGENNE, ATHE- SANS, MIGNAVILLERS, GRANGES -la-VILLE, GRANGES-le-BOURG SAULNOT, CHAMPEY, COUTHENANS St-VALBERT, HERICOURT.-	39 k.	3 A.R.	Ligne contractuelle.-
19	VESOUL, LUXEUIL, LE THILLOT LE VIEIL ARMAND.-	130 K.	I A.R. les di- manches & jours fériés durant la sai- son d'été	

TABLEAU i

N° des lignes	Itinéraires et localités desservies	Longueurs kilométriques	Nombre d'A.R.	Observations
<u>SOCIÉTÉ DES MONTS-JURA</u>				
1	GRAY, VELESMES, CHOYE, GY, BUCEY-les-GY, VELLECLAIRE, CROISEE des ROUTES, OISELAY, BONNEVENT, ETUZ.-	55 km. dont 44 km. en Hte Saône	3 A.R.	Accord de tarifs avec la Compagnie Saônoise entre Choye et Croisée des Routes et entre Gray, Ancier (application du § C.I8 de l'art. 19 du décret du 25 Février 1938).-
2	EMAGNY, BRUSSEY, MARNAY, CHENEVREY, SORNAY, MONTAGNEY, CHAUMERCENNE, PESMES	54 km. dont 26 en Hte-Saône	3 A.R.	Parcours commun avec la ligne n° 4 Besançon-Gray sur tronçon Emagny-Chaumercenne.-
3	GRAY, MANTOCHE, ESCERTENNE, St-JEAN-de-LOSNE.	11 km.	4 A.R.	Remplacement de train S.N.C.F.
4	GRAY, CHAMPVANS, VADANS, VALAY, CHAUMERCENNE, MONTAGNEY, SORNAY, CHENEVREY, MARNAY, BRUSSEY, EMAGNY, BESANCON.-	61 km. dont 44 km. en Hte Saône	3 A.R.	Parcours commun avec ligne 2 entre Emagny-Chaumercenne.- Remplacement de trains S.N.C.F.
5	GRAY, CHAMPVANS, SAUVIGNEY, PESMES, CHAUMERCENNE, MONTAGNEY.-	30 km.	2 A.R. semaine	Accords de tarifs avec la Cie Saônoise entre Gray et Pesmes (application du § C.I8 de l'art. 19 du décret du 25 Février 1938).-
6	MONTAGNEY, SORNAY, CHENEVREY, MARNAY, CULT, BOMBOILLON, VENERE, CRESANCEY, GRAY	34 km.	2 A.R. semaine	
7	GRAY, VELESMES, CHOYE, CHARCENNE, AVRIGNEY, MARNAY, CULT, BOMBOILLON, CHANCEY, CHAUMERCENNE, PESMES.-	30 km.	3 A.R. semaine	Accords de tarifs avec la Cie Saônoise entre Choye et Marnay (application du § C.I8 de l'art. 19 du décret du 25 Février 1938).-
8	VESOUL, VELLEFAUX, LA MALCHERE, RIOZ, NEUVILLE, CROMARY, PERROUSE, VORAY, BESANCON.-	51 k. dont 39 en Hte-Saône	1 A.R.	Accords d'horaires et de tarifs avec la Cie Saônoise.-

N° des lignes	Itinéraires et Localités desservies	Longueurs kilométriques	Nombre d'AR.	Observations
SOCIETE des MONTS-JURA (Suite)				
9	VESOUL-VELLEFAUX-LA MALLA-CHERE-RIOZ-SORANS-VILLERS-VORAY-BESANCON.-	48 k. dont 36 en Hte-Saône	2 1/2 A.R.	Accords de tarifs et d'horaires avec la Cie Saônoise Accords de tarifs avec S.N.C.F. (art. I décret 12 Octobre 1938).-
10	BESANCON, BEAUMOTTE-les-MONTBOZON, CENANS, LOULANS, MONTBOZON, BOUHANS, COGNIERES, THIEFFRANS, CHASSEY-les-MONTBOZON, BONNAL, ROUGEMONT.-	54 k. dont 26 k. en Hte-Saône	3 A.R.	Accords de tarifs avec S.N.C.F. (application de l'art. I du décret du 12 Octobre 1938).-
11	VILLERSEXEL, ABBEMANS.-	7 k. dont 4 en Hte-Saône	1 A.R.	
12	VANDELANS, CIREY, CHAMBORNAY, CROMARY, PERROUSE, VORAY.-		1 A.R.	
13	VILLERSEXEL, VILLERS-la-VILLE, VILLARGENT, MELECEY, St-FERJEUX, VELLECHEVREUX, COURCHATON, L'ISLE-sur-DOUBS.-	27 ^k 70 dont 19,200 en Hte-Saône	2 A.R.	
14	HERICOURT, BUSSUREL, MONTBELIARD.-	9 km. dont 5 en Hte-Saône	3 A.R.	
15	FONTENOIS-les-MONTBOZON, MONTBOZON, BOUHANS, COGNIERES, MONTAGNEY, MONTERNEY, ROUGEMONT, BONNAL, ESPRELS, AUTREY, MOIMAY, VILLERSEXEL, VY-les-LURE, VOHENANS, LURE.-	18 k.	3 A.R.	Remplacement de trains S.N.C.F.

N° des lignes	Itinéraires et Localités desservies	Longueurs kilométriques	Nombre d'A.R.	Observations
------------------	---	----------------------------	------------------	--------------

SOCIETE GENERALE des TRANSPORTS

DEPARTEMENTAUX

I

AILEVILLERS-PLOMBIERES

7 k,5

4
A.R.

Remplacement de
train
S.N.C.F.

Département de la HAUTE-SAONE

PROJET du Département

Lignes	Consistance avant coordination	fermeture	consistance après coordination		Attribution
			trains	autobus	
X AILLEVILLERS - FAYMONT.....	3 A-R	totale	-	{ 4 A-R été 3 A-R hiver	S.G.T.D.
+ GRAY - BESANCON.....	2 A-R	totale	-	3 A-R	S.T.M.J.
- e LURE - MONTBOZON.....	2 A-R	totale	-	3 A-R	CITROEN
+ VESOUL - GRAY.....	3 A-R 2 A-R H	partielle	2 AR semi-dir. autotrails	5 A-R	Régie départementale
- EPINAL - JUSSEY.....	3 A-R	partielle	1 AR omnibus	3 A-R	S.T.H.V.
+ EPINAL-BAINS-AILLEVILLERS.....	4 A (omnibus 5 R) + express	partielle	express	2 AR + 2 AR EPINAL-BAINS	CITROEN
+ AILLEVILLERS-LUXEUIL-LURE.....	4 A-R omnibus + express	partielle	express	5 A-R	CITROEN
T AILLEVILLERS - PORT d'ATELIER..	5 A-R omnibus + express	partielle	1 AR omnibus + express	4 A-R	CITROEN
- VESOUL - LURE.....	6 A (5 B)omnibus 1 ARH (+ express	partielle	express	7 A-R	CITROEN
+ AILLEVILLERS-PLOMBIERES.....	4 A-R omnibus 3 A-R express été	partielle	3 A-R express été	4 A-R	S.G.T.D.
BELFORT LURE.....	6 A (5 R)omnibus 1 ARH (+ express	partielle	2 A-R) 1 R (omnibus + express	3 A-R	CITROEN

H A U T E - S A O N N E

Coordination des Transports de Voyageurs

Rapport sur le Plan

Préambule

La situation des services de voyageurs ferroviaires et routiers dans le département de la Haute-Saône était, à la date du 1er août 1938, caractérisée par les chiffres suivants :

1°.- Longueur totale des lignes de la S.N.C.F.

Région de l'Est
Région du Sud-Est

344 Km
116 Km

2°.- Longueur totale des lignes des voies ferrées d'intérêt local

Néant

3°.- Longueur totale des lignes des services automobiles contractuels.

Subventionnés (quotidiens..... 667 km
(périodiques..... 275 km

Nombre des entreprises contractuelles exploitant ces lignes (dont 2 exploitent également des services libres)..... 3

Nombre des autocars servant à l'exploitation de ces lignes au 1er août 1938..... 37
(dont 32 pour les services quotidiens
5 pour les services périodiques)

4°.- Longueur totale des lignes des services automobiles libres.

Quotidiens..... 302 km
Périodiques..... 417 km

Nombre des entreprises exploitant ces lignes.... 14
(dont 2 exploitent aussi des services subventionnés)

Nombre des autocars servant à l'exploitation de ces lignes au 1er août 1938..... 30
(dont 16 pour les services quotidiens,
14 pour les services périodiques, y compris
8 voitures pour les services ouvriers)

C H A P I T R E I

Etude du Plan par le Comité Technique Départemental.

Extrait du Rapport du Préfet du 5 Juillet 1938 :

..."M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées a dressé, en Février 1938, un projet de Plan de coordination des transports de voyageurs dans le Département de la Haute-Saône."

"Ce plan a été communiqué à la Commission des Transports du Conseil Général qui l'a remanié"

"D'après l'article 10 du Décret du 25 Février 1938, c'est au C.T.D. qu'incombe la préparation du plan de transport".

"Le 7 Mai 1938, le Comité Technique Départemental des Transports s'est donc réuni en vue d'établir un projet de plan: il avait pour base de discussion le Plan de la Commission des Transports du Conseil Général"

"Les délibérations du C.T.D. n'ont donné aucun résultat, aucune question n'a pu réunir la majorité des 2/3 des voix des membres du C.T.D., majorité exigée par les textes pour que les questions soient adoptées. En outre, la Société Saônoise Citroën a élevé une réserve contre la répartition entre les transporteurs routiers envisagée pour les lignes d'autobus".

C H A P I T R E II

Caractéristiques du Plan présenté par le Conseil Général.

Le Conseil Général de la Haute-Saône a été saisi en Mai 1938 des éléments de Plan résultant des travaux de C.T.D. Un Plan a été arrêté par la Commission des Transports du Conseil Général et approuvé le même jour par le Conseil Général dans sa session extraordinaire du 27 Juin 1938.

Le Plan prévoit :

- 1°.- La fermeture totale ou partielle au service des voyageurs de lignes du Réseau de Chemin de fer d'intérêt général;
- 2°.- Des suppressions de services automobiles contractuels;
- 3°.- Le maintien, ou la modification, ou la création de services routiers libres pour assurer les relations qui l'étaient antérieurement par le chemin de fer d'intérêt général, et les services automobiles contractuels;
- 4°.- Des suppressions et modifications de services routiers libres en vue de supprimer des doubles emplois ou d'améliorer des relations;
- 5°.- Le maintien des services routiers sous certaines conditions.

Com. des Sauses diverses.

T I T R E I

Lignes du Réseau des Chemins de fer d'intérêt général fermées complètement ou partiellement au service voyageurs.

	Longueur totale de la ligne ou section de ligne	Longueur dans le départe- ment
	-----	-----
a) complètement		
REGION DE L'EST :		
○ Aillevillers - Plombières	10 km 670	8 km 180
○ Aillevillers-Faymont	16 . 900	9 . 950
REGION DU SUD-EST :		
● Besançon-Gray	52. 000	41. 000
● Gray-St-Jean-de-Losme	55. 000	10. 360
● Montbâzon-Lure	39. 000	30. 310
	<hr/>	<hr/>
b) partiellement	178 . 570	99. 700
REGION DE L'EST :		
● Epinal-Aillevillers	39 km 530	8 km 100
● Aillevillers-Lure	32 . 490	32 . 490
● Aillevillers-Port-d'Atelier	29 . 480	29 . 480
● Vesoul-Lure	28 . 810	28 . 810
● Vesoul-Gray	53 . 020	53 . 020
● Epinal-Jussey	77 . 970	24 . 068
	<hr/>	<hr/>
	261 km 300	175 km 968

T I T R E II

Lignes des services automobiles contractuels supprimés.

- 1°.- Régie Départementale.
 Gray - Pesmes
 Jussey - Passavant
- 2°.- Société Saônoise des Transports Citroën.
 Vesoul - Grandvèlle - Gray
 Grandvèlle - Rioz - Etuz
 Gy - Avrignay - Marnay
 Athesans - Héricourt
 Plancher-les-Mines - Pré-Besson
 Gy - La Chapelle

T I T R E III

Maintien, modification ou création de services routiers libres pour assurer les relations antérieurement desservies par le chemin de fer d'intérêt général ou les services automobiles contractuels.

A. Chemins de fer d'intérêt Général.

Ligne de Aillevillers à Plombières.

Le Chemin de fer dessert actuellement cette ligne par 4 AR de trains omnibus quotidiens auxquels il faut ajouter 1 AR omnibus, quotidien du 1^{er} au 20 Septembre. *Les trains omnibus seraient supprimés*
Les trains express seraient maintenus en été (du 15 mai au 30 septembre)

R

Le service de remplacement de trains à créer sera assuré par la S.G.T.D. Il comprendrait 4 AR quotidiens.

Ligne de Aillevillers à Faymont.

V

Le Chemin de fer dessert actuellement cette ligne par 3 AR de trains omnibus quotidiens. En outre, le service libre Luxeuil-Rennefont de la Compagnie Saonoise des Transports Citroën dessert par 4 AR quotidiens la relation Fougerolles, Val-d'Ajol, déjà desservie par le fer.

R

Le service de remplacement de trains, à créer, sera assuré par la Régie Départementale, il comprendrait 4 AR quotidiens.

Le service libre de la Compagnie Saonoise des transports Citroën seront conservés sans modification.

Ligne Besançon - Gray.

voir fiche jointe pour le calque

Le chemin de fer dessert actuellement cette ligne par 2 AR de trains omnibus quotidiens.

En outre, les services libres et contractuels suivants desservent en partie les relations desservies par le fer:

1°.- Sur la relation Besançon - Miserey.

(tableau I, page 74, n° 10)

a) service contractuel Besançon - Vesoul par Etuz - Grandvillage de la Compagnie Saonoise des Transports Citroën..... 3 AR

(tableau I, page 74, n° 9)

b) service Besançon - Gray par Oiselay - Choye de la Société des Transports et Messageries du Mont-Jura (S.T.M.J.)..... 3 AR

(tableau I, page 74, n° 11)

c) service Besançon - Vesoul par Cromary - Grandvillage de la S.T.M.J. 2 AR

(tableau I, page 74, n° 12)

d) service Besançon - Vesoul par ~~Gray~~ *Viller* - Vellefaux de la S.T.M.J. 3 AR

2°.- sur la relation Emagny à Montagney

service Besançon - Dijon, par Pesmes, de la S.T.M.J. 3AR

comprendra 3AR et

Le service de remplacement de trains à créer sera assuré par la S.T.M.J., par modification de service actuels.

assurer le service de remplacement entre ~~Bezençon - Dijon, par Besne~~
la S.T.M.J. et comprendra 3 AR ~~et par modification de son service~~

Les services libres de la S.T.M.J. seront conservés.

*Le service de remplacement de train entre Montbozon et Gray sera assuré par le remplacement par bus
d'une ligne S.T.M.J. Châtenoy - Montbozon existant actuellement et dont la fréquence sera réduite de
2 AR à 3 AR.*
Le service contractuel de la Compagnie Saonoise des Transports Citroën sera attribuée à la S.T.M.J.

Ligne Gray - Saint-Jean de-Losne.

Le chemin de fer dessert actuellement cette ligne par 3 AR de trains omnibus quotidiens. *Supprimés depuis le 1^{er} juillet*

3 AR quotidiens En outre, le service libre Gray - Dijon, de la S.T.M.J. dessert la relation Gray - Essertenne desservie par le fer.

3 AR de + 1 AR de + 1 AR de Le service de remplacement des trains à créer sera assuré par la S.T.M.J. et comprendra 4 AR. *S.T.M.J. contractuels*

Le service libre Gray - Dijon sera conservé.

Ligne Montbozon - Lure.

Le Chemin de fer dessert actuellement cette ligne par 2 AR de trains omnibus quotidiens.

En outre les services ~~suivants~~ *suivants* de ~~la Compagnie Saonoise des Transports Citroën~~ desservent en partie les relations desservies par le fer.

a) Le service de Transports Citroën Lure

1°) Service libre Villersexel, par Les Aynans

un service Saonoise Villersexel - Montbozon par Bonval - Rougemont - Lognon

2°) Service contractuel Villersexel-Lure, par Athésans 3 AR

b) S.T.M.J. Service libre (Bezençon) Montbozon - Rougemont 2 AR

(7190) Le service de remplacement des trains sera assuré par la Compagnie Saonoise Citroën, par modification de son service actuel Villersexel - Lure par les aynans. *Il comprendra 3 AR -*

V (7175) Service libre (Bezençon) Rougemont - Villersexel 1 AR
Le service contractuel Villersexel - Lure sera conservé.

Les services libres de la S.T.M.J. sont conservés.

Ligne Epinal - Aillevillers.

Sur cette ligne le Chemin de fer assure actuellement :

4 AR de trains omnibus quotidiens.

En outre les services libres et contractuels Vesoul - Vauvillers Epinal de la Compagnie Saonoise des Transports Citroën desservent par 3 AR quotidiens la relation Bains-les-Bains, - Epinal (située dans les Vosges) déjà desservie par le fer.

Les trains omnibus seront complètement supprimés.

Le service routier de remplacement de trains à créer, sera assuré par la Compagnie Saonoise des Transports Citroën, il comprendra

R 3 AR quotidiens Aillevillers - Epinal, par Bains, *à créer*

3 AR Les services libres et contractuels Vesoul - Vauvillers - Epinal *Bains - Epinal, par modification de son service actuel Vesoul* seront conservés.

Ligne Aillevillers - Lure.

Sur cette ligne le Chemin de fer assure actuellement 4 AR de trains omnibus quotidiens.

En outre, les services libres suivants desservent en partie les relations desservies par le fer.

1°) Compagnie Saônoise des Transports Citroën.

- ✓ a) Service ^(Vesoul) Luxeuil - Passavant sur la relation Fontaine-les-Luxeuil - Luxeuil..... 2 AR quotidiens plus 1 AR les Lundis et Samedis.
- ✓ b) Service Remiremont-Lure sur la relation Luxeuil - Lure ; 4 AR quotidiens

2°) Société des Transports automobiles de la Haute-Saône.

- ✓ Service Vauvillers - Luxeuil sur la relation Fontaine-les-Luxeuil - Luxeuil : 2 AR Samedis, Dimanches et Lundis.

Les trains omnibus seront complètement supprimés.

R Le Service routier de remplacement de trains sera assuré par la Compagnie Saônoise des Transports Citroën. Il comprendra 5 AR à créer sur la relation Aillevillers - Luxeuil; par modification du service actuel Remiremont - Lure, sur la relation Luxeuil - Lure.

et Le service Luxeuil - Passavant de la C^o Saônoise de Transports Citroën
R Le Service libre de la Société des transports automobiles de la Haute-Saône subsistera.

Ligne Aillevillers - Port-d'Atelier.

Le Chemin de fer dessert actuellement cette ligne par 5 AR de trains omnibus quotidiens.

Le Chemin de fer maintiendra 1 AR de trains omnibus quotidiens.

R Le Service de remplacement de train, à créer, sera assuré par la Région Départementale; il comprendra 4 AR

Ligne Vesoul - Lure.

Le Chemin de fer dessert actuellement cette ligne par 6 AR de trains omnibus quotidiens.

En outre, les services libres suivants desservent en partie les relations desservies par le fer :

1°) Sur la relation Vesoul - Saulx :

- S'ajoute* ✓ a) Service Vesoul - Luxeuil - Passavant de la Compagnie Saônoise des Transports Citroën 3 AR + 1 AR 2 jours par semaine.
- ✓ b) Service Vesoul - Luxeuil - Le Thillot de la Compagnie Saônoise des Transports Citroën 1 AR D.F. du 1er Juin au 15 Septembre.

V c) Service Vesoul - Luxeuil de la Société des Transports automobiles de la Haute - Saône (S.T.H.S.) 2 AR 4 jours sur 7.

2°) Sur la relation Genevreville - Lure, service Vesoul - Belfort :
à l'annuler 3 AR + 1 A mardi et samedi et 1 R Dimanche.

Les trains omnibus seront complètement supprimés.

Le service de remplacement de trains sera assuré par la Compagnie Saônoise des Transports Citroën, par modification de son service actuel Vesoul - Belfort. Il comprendra :

- R 3 AR Vesoul - Saulx - Château - Grenouille;
- V 4 AR Château-Grenouille - Lure,
- V 3 AR Vesoul - Calmoutier - Château-Grenouille - Lure.

Les services Vesoul - Luxeuil de la Compagnie Saônoise des Transports Citroën et de la S.T.H.S. seront conservés.

Ligne Vesoul - Gray.

Le Chemin de fer dessert, actuellement cette ligne par 3 AR de trains omnibus quotidiens.

J En outre le service libre Vesoul - Scey-sur-Saône par Noidans, de la Compagnie Saonoise des Transports Citroën dessert par 2 AR la relation Vesoul - Noidans, déjà desservie par le fer.

Les trains omnibus seront complètement supprimés, et le chemin de fer créera 2 AR d'autorails semi-directs (1)

R Le service de remplacement de trains à créer sera assuré par la Régie Départementale. Il comprendra 5 AR.

R Le service Vesoul - Scey-sur-Saône de la Compagnie Saônoise Citroën sera supprimé, attribué à la Régie Départementale.

Ligne Epinal - Jussey.

Le Chemin de fer dessert actuellement cette ligne par 3 AR de trains omnibus quotidiens.

En outre la Régie Départementale de la Haute-Saône dessert la relation Jussey - Corre - Passavant par :

- J 1 Allier - 2 Retour Jussey - Corre le Jeudi
- 1 2° - 2 2° Jussey - Passavant le dernier mardi du mois.

(1) Cette solution n'est acceptée par le Conseil Général qu'en cas d'impossibilité de maintenir l'exploitation de la ligne par 3 AR omnibus, qui pourraient être exploitée soit par le S.N.C.F., soit par la Cie des Chemins de fer Economiques.

Le chemin de fer maintiendra 1 AR omnibus et créera 1 AR semi-direct.

Le service de remplacement de trains à créer sera assuré par la Société des Transports Automobiles des Hautes - Vosges. Il comprendra :

- 1 AR par Voujécourt,
- 2 AR + 1 AR le mardi par Vauvillers

Le service de la Régie Départementale sera supprimé.

B. - Services automobiles contractuels.

Régie Départementale.

Ligne Gray - Pesmes.

J pour la Régie

R pour la

STMJ

Cette ligne comportant 2 AR hebdomadaires sera remplacée par une ligne contractuelle de la S.T.M.J. de même fréquence.

Ligne Jussey - Passavant. (1 AR semaine)

Déjà vue

La desserte de cette relation sera assurée par le service de remplacement des trains Epinal - Jussey, de la Société des Transports Automobiles des Hautes - Vosges.

Compagnie Saônoise des Transports Citroën. (1)

Ligne Vesoul - Grandvillage - Gray (3 AR)

J Saônoise

R STMJ

Gr Gy.

itinéraires sont différents.

Cette relation sera desservie par une ligne contractuelle de la S.T.M.J., de même fréquence, dont l'itinéraire ne passera plus par

Ligne Grandvillage - Rioz - Etuz (-Besançon) (3 AR)

Déjà vue

Cette relation sera desservie par une ligne contractuelle de la S.T.M.J. (2 AR) dont l'itinéraire ne passera plus par Etuz.

Section Gy - Marnay (2 AR)

J Saônoise

R S.T.M.J.

Cette relation sera desservie par la S.T.M.J. par correspondance à Charoenne des deux lignes ~~Gray - Etuz (contractuelle) et Gray - Marnay (libre)~~

Section Athésans - Héricourt (3 AR)

J Saônoise

R SETBAL

Flancher-les-Mines - Pré-Besson (3 AR)

(1) Sous réserve que la Société Saônoise Citroën accepte que la liste des lignes qui lui sont actuellement concédées soit modifiée conformément au présent plan.

Ces deux relations seront assurées par la Société d'Exploitation des Transports de Belfort et Alsace, à raison de 2 AR (4 AR le dimanche sur la section Plancher-les-Mines - Pré-Besson).

Section Gy - La Chapelle. (3 AR)

Cette relation ne sera plus desservie directement. Elle sera assurée par correspondance à la Croix des Routes entre les lignes contractuelles de la S.T.M.J. Gray - Etuz et Vesoul - Gray (3 AR)



T I T R E IV

Suppression ~~et~~ modification et création de services routiers libres en vue de supprimer les doubles emplois ou à améliorer les relations

A.- Suppressions et modifications.-

Entreprises	Services assurés (itinéraire - fréquence)	Services à supprimer à dévier ou à envi- sager	Contre partie envisagée
Régie Départementale <i>J</i>	Gray - Champlitte 4 AR • 1 AR mensuel	à supprimer	(Remplacement des trains sur les li- gnes de la S.N.C.F. complètement ou par- tiellement fermées (au service omnibus et le cas échéant échange de lignes routières.
S.R.T.B.A. <i>J</i>	Villersexel - Grange-le-Bourg 2 AR	à supprimer	
Cie Saôneise des Transports Citroën <i>Alja vue</i>	Vesoul - Noidans Scey-sur-Saône 2 AR	à passer à la Régie Départementale	d° d° d°
Cie Saôneise des transports Citroën <i>V</i>	Vesoul - Noroy- le Bourg - Villersexel	Ces services libres deviendront services contractuels	
id	Lure - Ronchamps Pré - Besson	id	
id	Lure - Mélisey - Le Thillot	id	
id	Vesoul - Meurcourt Luxeuil	id	
id	Luxeuil - Fauco- gney - Corravillers		
id	Vesoul - Favernay Vauvillers	id	
S.T.M.J.	Vesoul-Grandvelle	id	

Entreprises	Services assurés (itinéraire - fréquence)	Services à supprimer à dévier ou à envi- sager	Contre partie envisagée
S.T.M.J. ✓	Grandveille - Rioz Sorans	Ces services libres deviendront services contractuels	
id	Croisée des Routes Choye	id	
id	Granges-le-Bourg Héricourt	id	
S.E.T.B.A.	Granges-le-Bourg Héricourt	id	
id	Plancher-les- Mines - Pré-Besson	id	

B.- CREATIONS.

Régie Départementale

R Port-sur-Saône - Gesincourt - Jussey..... 3 AR hebdomadaires

R Vesoul - Port-sur-Saône - Rupt)
Frétingney - Nordans - Port-sur-Saône Vesoul) 2 AR hebdomadaires

Société de Transports & Messageries des Monts Jura.

R Pesmes - Bonboillon - Marnay)
Charcenne - Gray) 2 AR hebdomadaires

Société des Transports automobiles des Hautes - Vosges.

R Jussey - Amance 1 AR hebdomadaire.

T I T R E V

Services routiers maintenus sous certaines conditions.

Le Plan indique aux tableaux E et G les services en parallèle auxquels doivent être appliquées les prescriptions de l'art. 19 du Décret du 25 Février 1938.

En particulier, il précise les conditions spéciales auxquelles sont soumis certains services. Les conditions sont les suivantes :

Société Saônoise des Transports Citroën.

Section Charmoille - Vesoul

Interdiction de prendre des voyageurs (accord avec la Régie Départementale.

Petits transporteurs de la Région d'Héricourt.

Services à préciser dans les conditions de l'article 6 du Décret du 31 Août 1937.

T I T R E VI

Clauses diverses.

Le Conseil Général a subordonné les attributions faites par le Plan aux clauses suivantes :

"Cahier des Charges identiques à celui de CITROËN, sauf en ce qui concerne les subventions versées de part et d'autre"

"Obligation d'utiliser exclusivement des véhicules à gazogène à carburant forestier".

"Obligation d'occuper exclusivement du Personnel né en Haute Saône ou y résidant depuis 5 ans et titulaire du certificat d'aptitude à la conduite des véhicules à gazogène de carburant forestier".

"Obligation de soumettre les tarifs et les horaires au Conseil général ou, en cas d'urgence, à la Commission Départementale avant approbation préfectorale"

"Prolongation jusqu'en 1947 de la concession des Services automobiles de remplacement des anciennes lignes C.F.V."

En outre, le tableau A indique que :

"Le Conseil Général ne propose dans le présent plan l'attribution de lignes antérieurement exploitées par la Compagnie des C.F.V. que sous réserve de l'acceptation par le nouvel exploitant d'un cahier de concession et d'un cahier des charges, identiques à ceux

intervenues entre le Département et la Société Saônoise Citroën.

Enfin, en sa séance du 27 Juin 1938, le Conseil Général a décidé que :

"si le contrat de concession actuellement en cours en date du 1er Février 1938 liant le Département et la Sté Saônoise des Transports Citroën, pour l'exploitation des anciennes lignes C.F.V. et pour les lignes concédées, était résilié, le département se réserve le droit absolu de reprendre ses droits à l'exploitation sur toutes les anciennes lignes de C.F.V., la Compagnie Citroën de son côté ayant le droit de reprendre son exploitation sur toutes les lignes qu'elle exploitait avant l'intervention du contrat de concession."

A la même séance le Conseil Général a émis le vœu qu'une halte soit ouverte au public à Boulay sur la ligne Paris-Belfort.

C H A P I T R E III

Dossier des accords et désaccords des transporteurs.

La délibération du 27 Juin 1938 du Conseil Général indique que "seule l'adhésion de la Société Saônoise des Transports Citroën n'a pu être obtenue..... Mandat est donné à la Commission départementale après avis de la Commission des Transports en vue d'approuver les modifications qui pourraient être apportées à la répartition des lignes entre la Régie départementale et la Société Saônoise Citroën en vue d'obtenir l'assentiment de celle-ci au plan de coordination."
